



# Création d'une nouvelle activité

## La marche à suivre

Cette fiche a pour vocation à te guider dans ton projet de création de nouvelle activité, elle existe pour te soutenir et faciliter tes démarches. Les membres du Conseil d'Administration et les référent(-e)s des activités actuelles sont bien entendu à ton écoute pour t'apporter les conseils et informations utiles à sa réussite. **Toute démarche entreprise devra être signalée par écrit dès son début au président de Chemin des Cimes.**

### 1 S'assurer que cette nouvelle activité répond à une attente

Quantifier parmi les adhérents actuels les personnes potentiellement intéressées par cette activité : mise en place d'un sondage diffusé par mailing ou lettre hebdo, sondage précisant également les attentes précises quant à cette activité.

### 2 Former un groupe d'au moins deux référents pour la gérer

Une activité ne peut pas être gérée par un seul référent. La recherche d'un deuxième référent (ou plus) volontaire et motivé est une condition indispensable à la création d'une nouvelle activité. Il s'agit de garantir une gestion optimale de la section en tenant compte des aléas de chacun.

### 3 Trouver un lieu pour l'exercer

Le porteur de projet doit proposer un endroit où exercer l'activité dans de bonnes conditions à Montpellier ou au sein de la métropole. Il s'assure de la disponibilité de créneaux horaires et juge de l'utilité de la présence permanente ou ponctuelle d'un professionnel encadrant (professeur...).

### 4 Elaborer un budget prévisionnel

Evaluer le coût d'exercice de l'activité est incontournable : location éventuelle du lieu, achat de matériel, PAF éventuelle par participant quantifié pour l'équilibre budgétaire, salaire du professionnel encadrant éventuel...

### 5 Présenter son projet au Conseil d'Administration

Présenter ses motivations (les 2 référents) et développer les points précédents : attentes des adhérents, logistique, budget prévisionnel, contenu d'une séance type... Le Conseil délibérera, votera et motivera sa décision sur la base de ces éléments.

### 6 S'engager à présenter un bilan intermédiaire après 6 mois

Faire un point sur l'activité et ses premiers mois d'écoulement : régularité de participation des adhérents, remarques constructives sur l'utilisation du local, problèmes rencontrés, axes de progrès, etc.